

DROITS D'ENGAGEMENTS 2026

EPREUVES	TOTAL MINI-MAXI*	PART FFC	PART COMITÉ RÉGIONAL ⁽¹⁾	CLUB ORGANISATEUR	MAJORIZATION ENGAGEMENT SUR PLACE
ROUTE, PISTE, CYCLO-CROSS					
• Épreuves de Compétition Catégories Jeunes U15 & U17	6,5 € à 8 €	0 € ⁽²⁾	3,5 € à 5 €	3 €	2 €
• Épreuves Access (Epreuve où seule la catégorie Access est présente au départ)	3 € à 20 €	0 €	3 €	0 € à 17 €	Libre de 0 € à 5 €
• Épreuves de Compétition⁽³⁾ Catégories Access, Open, Elite	8,5 € mini	3,7 € ⁽²⁾	4,8 € à 6,3 €	Libre	Libre de 0 € à 5 €
VTT⁽⁴⁾, BMX RACING, FREESTYLE (Park et Flat)					
• Épreuves de Jeunes U15 & U17 VTT ⁽⁴⁾ et BMX Racing	Libre	0 €	Tarif régional	Libre	
• Épreuves de Jeunes U13, U15 & U17 BMX Freestyle Park et Flat	20 €	0 €	0 €	20 €	
• Autres épreuves VTT⁽⁴⁾ et BMX Racing	Libre	3,7 €	Tarif régional	Libre	
• Epreuves Elite BMX Freestyle Park et Flat	30 €	3,7 €	2 €	24,3 €	
• Epreuves Amateur BMX Freestyle Park et Flat	20 €	3,7 €	2 €	14,3 €	
CALENDRIER FÉDÉRAL ET INTERNATIONAL SUR CONVENTION					
EPREUVES GRAVEL	Libre	3,7 € ⁽²⁾	Tarif régional	Libre	
ÉCOLES DE CYCLISME	Tarif régional dans la limite de 3 €				
CYCLISME EN SALLE, POLO-VÉLO	Pas de droits d'engagement				
COUPE DE FRANCE ET CHAMPIONNATS DE FRANCE (toutes disciplines)	cf. guide de compétition et contrat d'organisation				
CYCLOSPORTIVES (épreuve de masse)	Selon tarifs définis par l'organisateur, mais avec obligation de proposer un tarif préférentiel réservés aux licenciés FFC inférieur de 5€ (a minima) par rapport aux tarifs affichés pour les non licenciés FFC. Un service « module santé » est désormais proposé aux non licenciés à la FFC facilitant l'inscription.				

⁽¹⁾ La majoration éventuelle des droits d'engagement par rapport au tarif minimum sera reversée dans son intégralité au Club organisateur. Toutefois, l'Assemblée Générale du Comité Régional a la possibilité de verser tout ou partie de cette majoration à un projet d'intérêt Régional à hauteur de 1,5 € pour un projet de développement identifié. Le club organisateur recevra alors la différence entre le montant de l'engagement total, la part FFC et la part de la région majorée. Le montant total du droit d'engagement, quant à lui, est plafonné à un montant maximum de 20 € hors majoration sur place.

⁽²⁾ Dans le cas d'épreuves mélangeant des catégories «Jeunes» et des catégories «Compétition», le prélèvement de la part FFC est effectué selon le tarif de chaque catégorie réellement engagé.

⁽³⁾ Pour la « Route » uniquement, les licences de catégories Access utilisent la même répartition que la tarification « Epreuves Access » quel que soit le type de l'épreuve.

⁽⁴⁾ Toutes les disciplines du VTT sont soumises à la même tarification : Enduro, Trial, Pumptrack,...